



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 318-2016 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150-2002

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017, le conseil a adopté par résolution le règlement 318-2016 sur le comité consultatif d'urbanisme, modifiant le règlement 150-2002;

QUE le règlement 318-2016 est entré en vigueur conformément à la loi, le 10 janvier 2017.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 10 janvier 2017.


Maxime Boissonneault
Directeur général